Référence Unique du Mandat	**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**	

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'ECOLE SAINT JOSEPH à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de L'ECOLE SAINT JOSEPH

Veuillez compléter les champs marqués *

Votre Nom * .....

Votre adresse * .....

Code Postal ..... Ville

FRANCE

Pays

Les coordonnées de votre compte * F R

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier * ECOLE SAINT JOSEPH

Nom du créancier

I. C. S *

Identifiant Créancier SEPA

Adresse du créancier 14rue du Général Leclerc

Numéro et nom de la rue

9 1 4 2 0 MORANGIS

Code Postal Ville

FRANCE

Pays

Type de paiement * Paiement récurrent / répétitif ☒ Paiement ponctuel ☐

Signé à * Lieu Date

Signature(s) * Veuillez signer ici

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur – fournies seulement à titre indicatif

Code identifiant du débiteur .....

Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque

Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même) .....

Nom du tiers débiteur : si vous payez la facture d'une autre personne, veuillez indiquer ici son nom.

Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.

.....

Code identifiant du tiers débiteur

Tiers créancier .....

Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers.

.....

Code identifiant du tiers créancier

Contrat concerné .....

Numéro d'identification du contrat

.....

Description du contrat

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

A retourner à : ECOLE SAINT JOSEPH	Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

Merci de joindre un RIB de la banque sur laquelle les prélèvements doivent être faits.